

Relevé de conclusions du Bureau

Du comité permanent de la concertation réuni le 20 juillet 2006

Participants :	M. Thierry LEROY	Garant de la Concertation
	Mme Dominique GOY-BLANQUET	Conseil de Quartier des Halles
	M. Julien PAUCHET	Collectif « Rénovation des Halles »
	M. Pierre DI MEGLIO	Collectif « Parole des Halles »
	Mme Rébecca LIBERMAN	STIF
	M. Denis MASURE	RATP
	M. Dominique HAUTOBOIS	Espace Expansion
	M. François BODET	Ville de Paris/DU

1) La proposition de « calendrier de travail pour l'automne 2006 » (PJ 1) a été soumise à la discussion :

- Parmi les études et documents de base à signaler, il convient d'ajouter :

. L'étude de définition (projet) remise en 2004 par David Mangin, et, pour l'éclairer, la comparaison des 4 projets faite alors par la SEM Paris-Centre ;

. Les documents les plus récents exprimant les objectifs des partenaires : ceux notamment de la Ville (cahier des charges CCP du marché d'AMO lancé le 21 mars 2006, PJ 2), et ceux du STIF pour la RATP (délibération 2006/0275 du 5 avril 2006, et rapport de présentation), ainsi que les conventions liant les partenaires.

- Sur le calendrier des réunions proposées pour la rentrée et l'automne :

. Le principe de réunions ad hoc des conseils de quartier les plus concernés, et d'au moins une réunion publique, a été retenu ;

. La réunion du GTT « programmation des équipements publics » du 20 septembre pourra évoquer, à propos des équipements culturels, les liens et cohérences avec les équipements de même type dans le quartier aux abords du site (le « quadrilatère ») ; un point y sera fait aussi par la DU sur l'état du projet concernant les autres équipements publics ;

. La réunion du GTT sur « la circulation intérieure et les accès » aura lieu 3 semaines après que les partenaires auront donné leur feu vert à la diffusion des éléments de l'étude à rendre par Seura-Mangin pour la fin août. Si possible avant la mi-novembre ;

. Parmi les autres réunions évoquées, a surtout été demandé l'anticipation à septembre d'une réunion du comité permanent de la concertation, consacrée à la formulation par les partenaires de leurs diagnostic et de leurs objectifs d'ensemble pour le projet.

2) Amélioration de la préparation et de l'organisation des réunions thématiques.

Chaque réunion de GTT devra être précédée de l'envoi non seulement de la documentation nécessaire (études ou autre) à l'analyse des sujets inscrits à l'ordre du jour, mais aussi de l'indication des décisions prises ou à prendre par la maîtrise d'ouvrage, et des questions posées par celle-ci à la concertation.

Le collectif « rénovation des Halles » a remis la contribution ci-jointe (PJ 3).

3) Les autres points de l'ordre du jour ont été évoqués plus rapidement :

- . Liste des études les plus utiles : voir PJ 1 complétée comme ci-dessus ;
- . Communication sur le projet : la Ville (DU) prépare une nouvelle « plaquette » de présentation, comparable à celle de novembre 2005, pour l'automne ;
- . Site internet : la DU doit mettre en ligne avant la fin du mois les éléments reçus. Le « garant » souhaite y voir figurer notamment les relevés de décisions du Bureau et les documents qui y sont soumis ;
- . Local : localisation repérée, décision fin août, disposition en principe deux mois plus tard ;
- . La question des « groupes de travail usagers » n'a pu être abordée. « Parole des Halles » a remis ses observations (PJ 4) dont la DU doit étudier les conclusions.

*

Prochaine réunion du Bureau : **jeudi 21 septembre** , à 19 heures.

Thierry Le Roy

- PJ 1. Calendrier de travail pour l'automne 2006 (propositions du « garant »)
2. Cahier des charges du marché d'AMO lancé le 21 mars 2006
 3. Contribution du collectif « Rénovation des Halles »
 4. Observations de « Parole des halles » sur l'appel d'offre « groupes d'usagers »
 5. Contribution du Conseil de quartier Montorgueil/St Denis

Calendrier de travail pour l'automne 2006

I. Point sur l'organisation et l'activité de la maîtrise d'ouvrage

1) La Ville continue de présenter l'organisation du Projet en 10 sous-projets, récapitulés dans le tableau annexé qui identifie pour chacun d'eux les objectifs principaux, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre envisagées.

2) Dans la phase actuelle, qui succède aux études de définition (2002-04) et qui précède la désignation d'un maître d'œuvre pour la construction du « carreau » (sous-projet no 2, au plus tard septembre 2007) et la phase de démarrage des travaux d'aménagement du jardin et de restructuration des espaces publics de voirie (à partir de 2008), les études sont confiées :

- A Seura-Mangin en vertu d'une série de missions de maîtrise d'œuvre confiées par la Ville (mission de coordination d'ensemble, marchés pour le jardin, pour la voirie, programmation et cahier des charges du concours du « carreau ») ;

- Pour la restructuration des espaces publics intérieurs du Forum, une convention entre les partenaires majeurs, conclue au 1^{er} semestre 2006, prévoit 2 études pour préparer la négociation sur l'organisation des accès et circulations publiques (faisabilité technique, phasage des travaux, financement) : une étude d'ensemble, en cours, confiée par la Ville à Seura-Mangin, portant notamment sur des scénarios d'accès au Forum ; et une étude réalisée sous la responsabilité de la RATP et d'Espace-Expansion sur l'impact de ces scénarios sur les flux de circulation à l'intérieur du Forum et sur les voies adjacentes.

Ces études devraient être, en tout ou partie, disponibles en septembre 2006. Le comité des partenaires se réunira pour les examiner début septembre, pour confronter les points de vue début novembre, enfin début décembre avant que soient arrêtés le programme et le cahier des charges du concours du « carreau ».

- Pour les besoins de la concertation à venir, méritent en outre d'être signalées notamment les études suivantes :

Sur le jardin : Rapport de recherche sur la restructuration du jardin des halles, fréquentation et usages (29/11/02, A. Monjaret et H. Thomas, CERLIS 100 pages) ; étude sur les besoins des enfants évoquée par Y. Contassot le 29/6 ;

Sur les commerces ; études 2004 de la SEM Paris-Centre ; étude septembre 2005 sur la faisabilité d'une surface alimentaire ;

Sur l'ensemble : calendrier directeur des études et travaux (DU) ; étude de la gestion des Halles.

3) Jusqu'à ce que soit désigné, par convention des maîtres d'ouvrages concernés (en 2007 ?), un « Management général du Projet- MGP » (éventuellement aménageur au sens du code de l'urbanisme), la coordination générale et la fonction de direction du projet sont assurées par la direction de l'urbanisme (DU), assistée, en vertu d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui doit être attribuée en juillet 2006, par un prestataire de services.

La mission de ce prestataire auprès de la DU comprend notamment le suivi du calendrier, la préparation des procédures foncières et d'urbanisme nécessaires à la réalisation, la conduite de la concertation, la préparation du choix du « MGP », l'assistance à la DU pour les sous-projet dont elle assure la maîtrise d'ouvrage spécifique (notamment concours du « carreau »).

II. Calendrier proposé pour la concertation (automne 2006)

1) Intensifier la communication générale sur le projet : une nouvelle plaquette de présentation (DU) ; des réunions ad hoc des conseils de quartier les plus concernés ; une réunion publique.

2) Réunions des groupes de travail thématiques :

- Programmation des équipements publics (« carreau » et nouveau Forum) : diffusion des documents fin août-début septembre ; réunion 20 septembre, centrée sur les équipements culturels ; (sous-projets 2 et 8)

- Circulation intérieure et accès : diffusion étude en octobre ; réunion début novembre ; (sous-projets 1 et 3)

- Programme de cahier des charges du concours du « carreau » (y compris surfaces commerciales) : 1^{ère} réunion, 2^e quinzaine d'octobre ; 2^e réunion, début décembre ; (sous-projet 2)

- Deuxième réunion jardin : à fixer ;

- Populations fragiles, projet de bagagerie : réunion à fixer ;

- Emploi : GTT à constituer, réunion à fixer.

3) Comité permanent de concertation, éventuellement élargi : novembre.

Thierry Le Roy



Annexe n° 1 au projet de délibération DU 2006-06

**MARCHÉ D'ASSISTANCE À LA DIRECTION DU PROJET
POUR LA RÉNOVATION DU QUARTIER DES HALLES
À PARIS, 1^{ER} ARRONDISSEMENT**

Marché de prestations intellectuelles
d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO)

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCP)

date limite de remise des offres : lundi 15 mai 2006 à 16 heures

voir le document intégral (fichier .pdf) diffusé avec le présent CR

Contribution du collectif "Rénovation des Halles"

BUREAU DU COMITE PERMANENT DE CONCERTATION

Réunion du 20 juillet 2006

1) Préparation des réunions de Groupes de Travail Thématiques :

* Constat : les documents reçus pour préparer la réunion du 29 juin sur le jardin étaient incomplets.

- Le dessin le plus explicite ne faisait pas partie du dossier, nous l'avons découvert dans le Journal du Dimanche.
- Les explications sur les partis-pris d'aménagement ont été apportées par Y.Contassot et D.Mangin dans des interviews à Paris Obs et au Parisien.
- L'argumentaire sur le jardin Lalanne, projeté en séance, ne faisait pas partie des documents envoyés à l'avance.

* Nous demandons que les documents envoyés pour préparer les réunions soient de véritables supports de préparation, et non de communication.

- Ils doivent inclure les explications (argumentaires, décisions déjà entérinées par les élus) qui justifient les choix ou les propositions.
- Ils doivent inclure les études préalables sur lesquelles se fondent les choix de l'aménageur.
- Ils doivent lister clairement les questions ouvertes et les points soumis à concertation, du point de vue de la maîtrise d'ouvrage.

2) Déroulement des réunions de GTT :

Nous demandons qu'une véritable **méthodologie de tenue des réunions** soit mise en place, en particulier :

* Nous demandons que le temps consacré à la présentation du support soit limité, dès lors qu'il a été transmis à l'avance aux participants. Le déroulement de la réunion devrait donc être :

- Présentation rapide du support.
- Questions de compréhension des documents.
- Questions de débat / points de vue.

* Nous souhaitons que les réponses aux questions des participants soient apportées après 4 ou 5 questions (et non 4 ou 5 intervenants), afin d'éviter les redites et de laisser du temps au débat contradictoire.

* Un participant à la réunion, fût-il élu, n'a pas à fixer arbitrairement l'heure de fin de la séance mais peut proposer une durée raisonnable et admise par tous.

* Enfin, il nous semble indispensable que les décideurs concernés par le sujet soient présents, afin d'éviter le syndrome du "c'est Untel qui a décidé, je n'y suis pour rien".

3) Déroulement de la concertation

* Calendrier

- Nous renouvelons la demande d'une réunion plénière du CPC et d'une réunion publique d'information dès la rentrée.
- Nous demandons la confirmation des réunions de GTT planifiées à partir de septembre, en particulier sur le GTT jardin, le GTT programmation et le GTT cahier des charges du bâtiment.
- Nous demandons que le calendrier de l'appel d'offres sur le bâtiment permette à la concertation de se dérouler en amont et que la finalisation de l'appel d'offres soit donc repoussée à l'été prochain.

* Etudes

- Nous demandons que nous soit remise l'étude réalisée par la SEURA, prévue dans le Programme d'aménagement (Référence SPA-SAO-SET 1) du marché passé le 4 juillet 2005 qui demandait d' « étudier la conservation du jardin dit Lalanne ».
- Si cette étude ne nous est pas communiquée, conformément à l'article 2.3 de la Charte de la Concertation qui évoque le financement "d'éventuelles études de variantes ponctuelles", et programme d'aménagement du jardin, nous demandons qu'une étude sur la conservation du jardin Lalanne soit lancée au plus vite.

* Décisions : nous demandons de manière urgente et impérative que nous soit communiquée

- La liste des décisions déjà prises pour chaque sujet
- La date à laquelle elles ont été prises
- La procédure par laquelle elles ont été entérinées (CAO, Conseil de Paris, Maire de Paris...)
- Par conséquent la liste des sujets restant soumis à concertation.

PJ n° 4

From: "Pierre Dimeglio" <dimeglio@univ-paris12.fr>
To: "Catherine BARBE"; "Jean-Pierre CAFFET"; "Stéphane FERRIER";
<t.leroy@conseil-etat.fr>; "David MANGIN"
Sent: Wednesday, July 19, 2006 6:57 PM
Subject: Remarques Appel d'offre concertation usagers

Mesdames, messieurs,

A la réception et à la lecture du document concernant le "marché de prestations intellectuelles en vue de l'organisation de "groupes de consultations d'usagers" pour le projet des Halles, nous sommes conduits à vous faire part des remarques suivantes :

1) Le marché dit avoir pour objet l'organisation de groupes de consultation ou de concertation (les deux termes sont employés ?) sur le thème de la restructuration du jardin des halles et sur celui de la programmation de l'opération pour ce qui concerne le futur "Carreau", mais le dossier ne dit rien de l'état d'avancement actuel des études sur l'un et l'autre thème : des personnes intéressées par cet appel d'offre nous ont demandé si dans les deux cas, il fallait refaire un diagnostic. Or il existe des travaux d'études qui en fournissent déjà des éléments, tels que le rapport sur le jardin du CERLIS (CNRS) par exemple, ils ne sont pas mentionnés.

2) Le document ne fait pas état des décisions déjà prises, des impondérables etc., or lorsqu'on anime des groupes, il faut connaître l'univers des possibles et ne pas faire croire que tout est encore ouvert alors que ce n'est manifestement pas le cas (cf. réunion thématique du 29 juin sur le jardin). Dire que pour le jardin, l'objet est la restructuration, ne donne aucune indication sur le niveau d'avancement de la réflexion sur ce thème. et notamment sur le fait qu'un dessin a déjà été produit... Il est signalé p. 6 que le prestataire pourra faire intervenir SEURA pour une présentation du projet : on apprend donc ici qu'il y a un projet d'ensemble, ce qui n'est pas vraiment explicite dans les pages 3 et 4; Or il semble en quelque sorte facultatif que ce projet soit porté à la connaissance des uns et des autres. S'il n'est peut-être pas indispensable d'organiser une réunion de SEURA avec les usagers, il est en revanche absolument nécessaire que ces éléments de projet validés, soient connus par le prestataire et qu'ils puissent éventuellement y faire écho dans les réunions avec les usagers pour leur donner une visibilité du sens de leur contribution.

3) Le document n'évoque pas comment le travail sur les groupes fera l'objet de réflexions et de validations intermédiaires : l'articulation au processus de programmation, comme démarche d'aide à la décision est inexistante : quelle instance va donner un avis sur les problématiques ou attentes formulées ? Entre l'enquête par questionnaires en face-à-face (en fait, ce ne sont pas des entretiens) et les groupes (panels), des validations intermédiaires seraient nécessaires, or le cahier des charges donne l'impression que, comme bien souvent, on fait produire une étude comportant à la fois problèmes et solutions sans véritables itérations avec la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires ainsi qu'avec les instances intermédiaires de concertation qui ont été constituées dans le cadre de ce projet D'une manière générale le mode de restitution des résultats annoncés ne correspond pas à l'esprit

d'une concertation basée en principe sur des débats constructifs et des allers-retours entre des instances, permettant de prendre en considération les problématiques soulevées, de construire de nouvelles orientations et d'affiner le questionnement : il n'est question que de réunions de présentation des résultats à mi parcours de l'intervention puis à la fin . A l'issue de la phase 2, une possible présentation publique (?) est évoquée à l'occasion d'un groupe thématique de concertation : il y a deux grands sujets traités, pourquoi une seule réunion ? Quel sera le statut de cette réunion ? Manifestement, il s'agira une fois de plus de donner de faire état de résultats, et non d'organiser un "atelier" véritable comme le prévoit la charte. La tranche conditionnelle reste toujours dans le même registre de la consultation-information avec des réunions où tous les sujets sont abordés pêle-mêle sans organisation ni hiérarchie dans les points abordés, ni attentes précises sur la finalité de telles réunions.

4) Comment passera t-on des résultats de ces études à des propositions programmatiques ? Qui est en charge de la réalisation du programme ? Est-ce la ville seule ? Le Carreau ne doit pas être considéré comme un simple geste formel : il recouvre une diversité d'équipements mettant en jeu différents maîtres d'ouvrages. Or aucun travail spécifique n'est mentionné avec les représentants de ces différents acteurs, ni pour le prestataire qui fait figure de simple organisme d'enquêtes traditionnel, ni pour les instances de concertation définies par la Charte. Le risque avec le mode de présentation des résultats qui a été prévu, est que les personnes en charge de la programmation puissent ce qu'elles veulent et quand elles veulent dans le document produit, sans que la traduction entre problématiques et attentes soulevés par les groupes ne fasse l'objet d'une véritable concertation à l'occasion des ateliers thématiques. Les ateliers seront mis devant le fait accompli d'un programme, ce qui s'est passé jusqu'à présent.

5) Les prestations demandées sont assez rigides et laissent peu de possibilité à un enrichissement par d'autres modes d'investigations tels que des diagnostics en marchant par exemple.

6) Si l'on croise l'ensemble des thématiques et sous-thématiques à traiter et les différents types d'usagers à solliciter (qui devront être "représentatifs de la diversité des usages du site"), le nombre de groupes à organiser (2) et de phases prévues (1 + 1 conditionnelle) paraît ridiculement faible pour alimenter une programmation du jardin et du Carreau ;

7) Laisser à la charge du prestataire l'avancement des frais relatifs à la rémunération des intervenants des panels et la fourniture des locaux laisse entendre que l'appel d'offre s'adresse en premier lieu à de gros organismes d'études, on risque donc de se priver des sociétés qui ont aujourd'hui une véritable expertise dans le champ des études socio-urbaines et qui sont en général de petites sociétés...

8) L'urgence dans lequel on a placé la réponse à cet appel d'offre et la période choisie pour son lancement - après une longue période de tergiversation -, rend également très difficile la tâche pour des petites structures qui n'ont pas un grand personnel et font des réponses non standardisées, c'est-à-dire sur mesure, gage de qualité.

9) La déconnexion de cette enquête avec la programmation et le dispositif de concertation, la taille des sociétés qui seront manifestement le plus en mesure de répondre à cet appel d'offre, sont autant d'indices qui laissent à penser que celui-ci s'adresse en premier lieu à de grandes sociétés de sondage ou de marketing... et qui n'ont donc pas de compétences en urbanisme ...

Ces remarques ne sont que la traduction de problèmes que nous avons pressentis avant le lancement de l'appel d'offres et dont nous avons averti la Ville et ses partenaires à l'occasion des dernières réunions publiques, d'une réunion avec M. Ferrier et les représentants de la DU le 25 /10/05 à l'Hôtel de Ville, et enfin d'une note amendant la première proposition de cahier des charges transmises à la DU début juin 2006. (1)

Elles conduisent à se poser la question suivante : qu'attend véritablement la ville de cet appel d'offre et du travail qui sera réalisé? Ne s'agit-il pas d'un nouveau faux-semblant ?

Le "coup étant parti", nous demandons aujourd'hui que :

- les représentants des associations membres du bureau soient présents lors de la sélection du prestataire et puissent émettre un avis consultatif ;
- les candidats puissent, le plus tôt possible (via le site internet par exemple), prendre connaissance de la Charte, des résultats d'études menées jusqu'à présent par les différents partenaires sur les problèmes directement liés au jardin et aux autres équipements ;
- la définition d'un véritable processus de travail et de validation par aller-retours entre les différentes instances définies par la Charte de Concertation, dans la perspective d'une élaboration concertée des programmes pour le jardin et le Carreau, à partir de la production des groupes d'usagers.

BUREAU DU COMITE PERMANENT DE CONCERTATION

Réunion du 20 juillet 2006

Monsieur le Garant,
Mesdames et Messieurs du Bureau,

Vous trouverez ci-après les observations du Conseil de quartier Montorgueil/St Denis suite au groupe de travail « jardin » du 28 juin 2006.

Si nous ne pouvions être présents à la réunion de ce soir, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos observations et de nous excuser pour notre absence.

Nous tenons à préciser qu'en tant qu'institution de la démocratie participative nous avons été choqué par la déclaration de Monsieur Contassot qui a annoncé que la décision de suppression du jardin Lalanne avait été prise un mois avant la réunion par le Maire de Paris. Cette information aurait dû nous être communiquée dans le dossier préparatoire d'autant plus qu'il s'agissait d'un dossier sensible, ce que personne n'ignorait. Mais surtout les motifs qui ont conduit le Maire de Paris à décider la suppression doivent nous être transmis. A défaut nous ne pourrions qu'en conclure que la procédure de concertation actuellement en cours ne respecte pas les principes auxquels nous sommes attachés.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le Bureau,
Fabien SARFATI, Président

OBSERVATIONS CONCERNANT LES INFORMATIONS PREALABLES SUR LE PROJET

Point positif :

Les documents ont été envoyés dans les délais.

Points négatifs :

1. Les dessins/schémas fournis ne permettaient pas de comprendre la réalité du projet.

Ainsi :

- Pas suffisamment de côtes (mesures)
- Pas de légende explicite (par exemple concernant la fermeture ou non des jardins, la
- Pas d'explications sur les arbitrages (jardin Lalanne)

2. Ni les schémas ni la « note » accompagnatrice n'indiquaient les éléments pour lesquels nous pouvions faire des propositions et ceux pour lesquels il ne pouvait pas y avoir de changement.

OBSERVATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA REUNION

Point positif :

Tous les participants ont respecté la parole des uns et des autres.

Ponts négatifs :

1. La présentation de Monsieur MANGIN était trop longue. De fait, si les commentaires avaient été transmis au préalable par écrit, nous aurions gagné beaucoup de temps.
2. Le caractère strict de la transmission de parole ne permet pas le débat. Monsieur Contassot a insisté pour prendre 4 intervenants alors que la première personne à parler avait posé 10 questions. Définir des règles est important mais le bon sens doit prévaloir.
3. Les relations personnelles entre les intervenants (amicales ou non) sont à proscrire.

CONCLUSIONS POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES PROCHAINS GROUPES DE TRAVAIL

1. Il est absolument nécessaire de définir ce qui relève de la concertation et ce qui n'en dépend pas.
2. L'information doit être préalable, les réunions servant aux débats et aux propositions.
3. Les mécanismes de prise de décisions doivent être explicités.